



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU SITE DE L'ÉPERON
76 RUE FOND GÉNÉRÈSE - 97435 SAINT GILLES LES HAUTS
GSM 06.92.11.84.15

Règlement de la Biennale de l'Art

Article 1

L'association pour la promotion du site de l'Eperon organise la cinquième édition d'un Marché de l'Art destiné aux artistes : peintres, sculpteurs, photographes. Le nombre d'emplacements est limité à 80 places.

Article 2

La manifestation se déroulera du samedi 28 au dimanche 29 mai 2016, sans prolongation. **Les exposants sont tenus d'être présents pour la totalité de la durée de la manifestation.** Les emplacements sont attribués par tirage au sort le samedi matin à votre arrivée, dès 8h00, et il est, par conséquent, impossible de les modifier.

Article 3

Le montant de la participation financière demandée aux exposants est destiné à participer aux frais engagés pour la manifestation (à savoir : frais de communication, gardiennage, mise à disposition de toilettes, animations etc.) et **ne pourra donc être remboursé.** La surface des emplacements est de 3m x 3m. **Il pourra être attribué deux emplacements maximum à chaque participant.** Le coût d'un emplacement est de 40 €. Le coût du concours est de 40 €. L'emplacement d'exposition + le concours est de 80 €.

Article 4

Une date limite est fixée pour l'inscription (le dimanche 15 mai 2016 au plus tard). **Pour être retenue, cette inscription devra être accompagnée du règlement de la participation par chèque au nom de : Association pour la Promotion du site de l'Eperon.** Les candidatures parvenues au-delà des 80 places, vous seront retournées par voie postale. Le dossier d'inscription sera téléchargeable à partir du 15 avril 2016 sur le site de l'atelier JJ Houée (www.atelier-houee.com) ainsi que sur la page Facebook de l'association (association village artisanal de l'Eperon).

Article 5

L'accueil du public se faisant de 10h à 19h, **l'installation des stands des participants se fera le samedi matin à partir de 8h00. Les véhicules des exposants devront impérativement être garés hors de la zone d'exposition à partir de 9h30. Le jour suivant, l'accès des stands aux véhicules se fera exclusivement de 8h00 à 9h30. Le démontage du dernier jour ne pourra être entrepris qu'à partir de 18h.**

Pour obtenir toutes les informations & dossiers d'inscription
e-mail : asso.eperon@hotmail.fr / 464vie@gmail.com

tel : SylVie Rimlinger : 06 93 709 246
Dossiers d'inscription téléchargeables sur : www.atelier-houee.com



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU SITE DE L'ÉPERON
76 RUE FOND GÉNÉRÈSE - 97435 SAINT GILLES LES HAUTS
GSM 06.92.11.84.15

Article 6

Chaque exposant devra apporter son propre matériel d'exposition et prévoir une tente ou un parasol. L'association est susceptible de louer une tente (montant de la location 15 euros) pour la durée de la manifestation. Seules les 20 premières demandes de location accompagnées du règlement pourront être satisfaites.

Article 7

Dans le souci du bon déroulement de la manifestation, il est demandé aux exposants de ne pas introduire sur le marché d'éléments pouvant nuire à l'environnement, animaux, machines ou outillages bruyants, sono ou tout autre matériel présentant des risques pour la sécurité en général.

L'association souhaite adopter une attitude respectueuse de l'environnement.
Un sac poubelle sera fourni à chaque exposant.
Aucun débris ne devra être jeté sur la voie publique.
L'association compte sur le civisme de chacun pour respecter cette consigne.

Pour obtenir toutes les informations & dossiers d'inscription
e-mail : asso.eperon@hotmail.fr / 464vie@gmail.com

tel : Sylvie Rimlinger : 06 93 709 246
Dossiers d'inscription téléchargeables sur : www.atelier-houee.com